



03007849

FORMULE IV

Déposé au greffe du **BRUXELLES**

de

09-01-2003

le

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du *Moniteur belge*
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

165

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

EUROPEAN GOLDEN TEAM BELGIUM

3. Forme juridique (en entier)

▷

Société Anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

Avenue de Tervueren 95 à 1040 Etterbeek

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

Bruxelles 631 169

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

BE 453.507 464

7. Objet de l'acte

▷

Changement adresse siège social

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du *Moniteur belge*

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

L'assemblée générale de la SA European Golden Team, en sa séance du 17/12/02 a acté le transfert du siège social de la société à 7190 ECAUSSINNES Rue Ernest Martel, 15

Pour extrait conforme

(signé) Michel Hemberg,
Administrateur délégué.,

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du *Moniteur belge*
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du cheque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.